

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers : L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE 10 SEPTEMBRE, à 20h11, le Conseil Municipal de la
En exercice : 12 Commune de CHANEINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous
Présents : 11 la présidence de Monsieur Patrice FLAMAND, Maire.
Absents : 0 Date de convocation du Conseil Municipal : 03 Septembre 2024
Pouvoirs : 1
Votants : 12 **PRESENTS** : Mmes BONNAT, DESIGAUD, TAMAIN
Mrs ALVES, CORMORECHE, COURTIAL, DESCOMBES, DELUNEL, DURAND,
FLAMAND, PENEL.
ABSENTS EXCUSES : G. CHENE. (pv J. DESCOMBES)
ABSENTS :
Secrétaire de séance : Laurent DELUNEL

ORDRE DU JOUR :

I. DELIBERATIONS

- 1- Bibliothèque municipale : Autorisation de retirer des documents des collections
- 2- Zone d'accélération ENR: Avis conforme à la cartographie des zones d'accélération des ENR.
- 3- Finances : Budget commerces : Participation aux travaux du local situé au 66 Route de Belleville

II. AUTRES DECISIONS ET AVIS

III. COMPTE-RENDU DES REUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

IV. INFORMATIONS & DIVERS

Le compte rendu du 23 Juillet 2024 est adopté à l'unanimité des votants.

I. DÉLIBÉRATIONS

➤ BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : AUTORISATION DE RETIRER DES DOCUMENTS DES COLLECTIONS (N°2024-52)

Pour permettre à la bibliothèque municipale d'effectuer ses missions, et proposer une offre documentaire, toujours vivante, les collections doivent être à jour et dans un bon état matériel.

Elles doivent donc être périodiquement révisées afin d'en retirer les livres détériorés qui arrivent au bout de leur vie de prêts publics (livres maculés, déchirés ou tout simplement très usés) ainsi que les livres frappés d'obsolescence (anciens guides touristiques, livres techniques, documentaires scientifiques, etc., dont les contenus sont périmés).

Monsieur le Maire propose de procéder régulièrement à ces éliminations appelées « désherbage » sur les collections. En contrepartie, un état devra être transmis à la municipalité par le responsable de la bibliothèque précisant le nombre de documents éliminés et leur destination. Les documents devront être

retirés de la base bibliographique informatisée et toute marque de propriété de la commune devra être supprimée sur chaque document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **AUTORISE le responsable de la bibliothèque à sortir ces documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités citées ci-dessus ;**
- **AUTORISE le responsable de la bibliothèque, selon leur état, à éliminer les documents du fonds de la bibliothèque en les jetant à la déchetterie ou en les donnant à un autre organisme ou une association.**

➤ ZONES D'ACCELERATION ENR : AVIS CONFORME A LA CARTOGRAPHIE DES ZONES D'ACCELERATION DES ENR

En raison des chiffres communiqués par la Préfecture de l'Ain sur la surface des zones d'accélération en solaire photovoltaïque sur toiture et en ombrières, les élus se posent des questions. La délibération est donc repoussée au prochain conseil dans l'attente d'explications de la Préfecture.

➤ FINANCES : FINANCES : BUDGET COMMERCE – PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU LOCAL SITUÉ AU 66 ROUTE DE BELLEVILLE (N°2024-53)

VU la délibération n°2024-24, autorisant Monsieur le Maire à établir un bail à Mr Nelson Lopes Da Silva et Mme Océane Geistlich pour le local situé au 66 route de Belleville et fixant son montant mensuel à 600 Euros HT

Afin de réaliser des travaux de plomberie et d'électricité, les futurs locataires ont reçu les devis suivants, pour un montant total de 1 732 Euros HT, répartis ainsi :

- Electricité, entreprise Jean Seigler : 502 € HT
- Plomberie, entreprise Stéphane Chabot : 1 230 € HT

Par courrier en date du 25 Août 2024, il demande une participation de la part de la commune.

La commission « Finances » propose de participer à ces travaux dans leurs totalités, soit un montant à la charge de la commune de **1 732€ HT**.

Monsieur le Maire précise qu'un bail commercial a été signé (demandé par la banque) et qu'une demande de subvention a également été faite auprès de la communauté de communes de la Dombes. Le commerce devrait ouvrir mi-octobre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ACCORDE une prise en charge pour un montant de 1 732€ HT, soit 100% du montant des travaux de plomberie et d'électricité.**
- **INSCRIS cette participation au budget 10007 du budget commerce 2024**

II. AUTRES DÉCISIONS ET AVIS

NEANT

III-COMpte Rendu des Réunions, Travaux et Dossiers en Cours

Commission Affaires Scolaires et Péricolaires :

- (VB) Réunion avec le personnel fin août, qui a permis de faire le point sur les tâches des agents et celles de l'entreprise de nettoyage. Désormais les agents d'animation prennent leurs repas pendant leurs pauses et non plus avec les enfants.
- (VB) De bons retours sur les travaux de la garderie de la part des parents qui la trouvent bien aménagée fonctionnelle et belle.
- (VB) Des parents demandent une ouverture de la garderie à 7H15. Pas de décision pour l'instant.
- (PF) Une enfant de 8 ans a été retrouvée seule à 7H15 sur le parking de la garderie. Cela pose un problème de sécurité. (JD) De nombreux enfants viennent seuls à la garderie alors que le règlement stipule qu'ils doivent être accompagnés par un adulte.

Commission Animations, Associations, Jeunesse et Sports :

- (GP) La commune de Saint Trivier sur Moignans a accepté que les seniors du club de football s'entraînent sur leur terrain, en attendant l'éclairage.
- (GP) Un nouveau club de basket s'est installé sur la commune.
- (PF) L'association de la classe en 5 demande une subvention pour le bal monté des conscrits. Les élus répondent que c'est à la classe qui paie la prestation de demander une subvention.
- (GP) Plusieurs administrés se plaignent du bruit lors des manifestations à l'espace Amphi. Une étude sonore est peut-être à réaliser.
- (VD) L'olympiade des enfants organisée par les jeunes de la classe en 5 a été refusée.

Commission Affaires Sociales : NEANT

Commission Information Communale : NEANT

Commission Bâtiments – Patrimoine :

- (JD) Les travaux du réfectoire scolaire ont fini à temps pour la rentrée. Les éléments de cuisine seront livrés fin septembre, en attendant il s'agit du matériel d'occasion. Les distributeurs de savon ont disparu.
- (PF) Remercie Mr Jérôme Descombes et Aline Tamain pour le nettoyage réalisé.
- (PF) Le permis de construire pour la nouvelle salle des fêtes a été déposé fin juillet. L'appel d'offre pour les travaux doit se dérouler en automne pour des résultats avant Noël et le début des travaux en janvier 2025.

Commission Développement Economique-Commerce-Agriculture : (VD)

- La nouvelle orthophoniste débute son activité le 16/09.
- Des loyers sont impayés dans un des locaux route de Belleville. Si les créances ne sont pas régularisées avant le 20/10, le bail précaire ne sera pas renouvelé.

Commission Finances-Fiscalité-Personnel:

- (VB et PF) L'agent d'animation s'occupant de la garderie va bientôt être en congé maladie avant un congé maternité. Elle a dû arrêter les ménages en heures complémentaires qu'elle faisait en remplacement de l'agent d'entretien en congé maladie également. Des solutions sont à trouver pour son remplacement par notamment la publication d'une annonce ou par un prestataire de service.
- (VB) L'agent d'animation s'occupant de l'école ne veut pas reprendre ces heures de ménage en heures complémentaires.
- (VB) Suite à la création du poste de surveillant de la cantine scolaire, un agent a été recruté au 01/09 pour un CDD de 1 an.
- (PF) L'agent technique, ouvrier polyvalent est en congé suite à un accident de travail survenu au mois d'août. Un remplacement de plusieurs mois est à prévoir.

Commission Intercommunalité : NEANT.

Commission Urbanisme & Environnement : NEANT.

Commission Voirie – Assainissement – Energie – Eau :

-(VD, DD et PF) Une administrée a évoqué le sens unique rue des Chabaudières même pour les vélos. Les élus répondent qu'il a été créé pour sécuriser et faire ralentir. Elle a également indiqué que des trous s'étaient formés vers le château d'eau, mais la commune ne peut rien puisque c'est de la compétence du département.

-(PF) Une autre administrée demande de mettre un miroir entre la rue des Chabaudières et celle des Verchères.

IV – INFORMATIONS & DIVERS

NEANT

LE MAIRE	SIGNATURE	LE SECRETAIRE DE SEANCE	SIGNATURE
M. Patrice FLAMAND		M. Laurent DELUNEL	

La séance est levée à 21H42.